

3C. RÉGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LAMMERVILLE

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 4 5
C.B.

VERSION POUR APPROBATION -
MARS 2026



1. HABILLAGES

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

■ Élément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

○ Éléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

■ Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)

○ Mare (L.151-23 CU)

■ Zones humides (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

○ Éléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)

○ Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

□ Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saône et de la Vienne (PPRI)

